Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902340-20251219-DE52CM181225-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18.12.2025

Nombre de Conseillers : 21
Présents : 15
Représentés : 20
Date convocation : 12.12.2025

Le Conseil Municipal de REDENE, légalement convoqué, s'est assemblé en session ordinaire, le jeudi 18 décembre 2025, à 19h00 en la salle du Conseil, Mairie, sous la présidence de M. Yves BERNICOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : BERNICOT Yves, MAGUER Alain, PORTIER Laurent, ROBERT-ROCHER Lorette, BOUGUENNEC Yannick, LABBE Sylvie, GEORGEL Bruno, MARISCAL Lionel, FIAMMINGO Jean-Luc, ULVE Christophe, PONDAVEN Raymond, BUQUEN Muriel, HARRAULT Stéphanie, PRAT Cyrille, CABON Vanessa,

ABSENTS EXCUSES : NAYARADOU Nadine, TURPIN Gwenn, BERTHELOT Stéphane, LE GALL Jean-Pierre, LE FLOCH Tifen, COLLINS Leslie

REPRESENTÉS :
- LE GALL Jean-Pierre a donné pouvoir à BERNICOT Yves,
- BERTHELOT Stéphane a donné pouvoir à BOUGUENNEC Yannick,
- NAYARADOU Nadine a donné pouvoir à BUQUEN Muriel,
- LE FLOCH Tifen a donné pouvoir à LABBE Sylvie
- COLLINS Leslie a donné pouvoir à MAGUER Alain

SECRETAIRE DE SEANCE : MAGUER Alain

---

5. Finances : Demande de financement au titre de la DETR 2026,

Vu l'avis de la Commission « Finances et vie économique » du 08 décembre 2025,

Le Maire indique que les collectivités sont invitées à déposer les dossiers de demandes Dotation d'équipement des Territoires ruraux (DETR) avant le 31 janvier prochain.

Il propose de déposer une demande de DETR pour le projet de Construction d'une Maison de santé pluridisciplinaire.

Le Maire indique ensuite le coût prévisionnel du projet et présente le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant HT		Recettes	Montant	%
Honoraires, construction et aménagements	1 923 000,00	Phase 1 : 2026 514 402,50€	Quimperlé Communauté : Fonds démolition-reconstruction Fonds Maison de santé	 150 000,00 100 000,00	12,15
			DETR Phase 1 DETR phase 2	100 000,00 200 000,00	14,58
Annexes et Aléas	134 610,00	Phase 2 : 2027/2028	Région	200 000,00	9,72
			Département Volet 2	250 000,00	12,15
		1 543 207,50 €	Autofinancement	1 057 610,00	51,40
TOTAL	2 057 610,00 €	2 057 610,00 €	TOTAL	2 057 610,00 €	100

En raison de la durée des travaux, un phasage sur la DETR s'avère nécessaire sur les années 2026, 2027 et 2028.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902340-20251219-DE52CM181225-DE

Vote :

Après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter les aides de l'État, notamment au titre de la DETR, du Département, de la Région Bretagne, de Quimperlé Communauté ainsi que les aides de tout autre organisme pouvant apporter un soutien financier,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité par 20 Voix Pour
0 Voix Contre ; 0 Abstention

Pour extrait certifié conforme,
Le 19/12/2025,
Le Maire, Yves BERNICOT

